

Présidence de M. Roland Rapaz, président

Membres absents excusés : Sarah Frund, Nicole Graber, Philippe Jacquat, André Mach, Olivier Martin, Pierre-Yves Oppikofer, Denis Pache, Francisco Ruiz, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Jean Mpoy.

Membres présents	90
Membres absents excusés	9
Membre absent non excusé	1
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le président

Annonce le léger retard de M. Olivier Français, directeur des travaux.

Pétition

Dépôt

de M. et M^{me} Lova et Martine Golovtchiner (341 signatures) demandant l'examen de la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la Pl. de la Barre.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Courriel

de M. Pierre-Yves Oppikofer confirmant le retrait de sa motion « Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre » (courriel du 27.01.11).

Invitation

à un séminaire « Les transports publics à Lausanne, Berne et Zurich : une comparaison riche d'enseignements » organisé par le Département des Infrastructures qui aura lieu le lundi 14 février 2011, de 14h00 à 16h30 à l'EPFL, bâtiment CM.

Communication

de la CPCL informant qu'elle s'est dotée d'un site internet pour améliorer l'information de ses assurés.

Lettre

de la Municipalité (26 janvier 2011) demandant l'urgence pour les points :

- R 68 – Préavis N° 2010/53 : Groupe scolaire de Béthusy : construction d’une salle de gymnastique et d’un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) – Demande de crédit d’étude.
- R 73 – Préavis N° 2010/47 : Plan partiel d’affectation concernant les parcelles n° 3177, 5453, 5606, 5612 et 20305 comprises entre l’av. de l’Elysée et le quai d’Ouchy. Convention entre la Commune de Lausanne, l’Association Comité International Olympique et la Fondation du Musée Olympique.
- R 74 – Rapport-préavis N° 2010/48 : Nouveau statut des sapeurs-pompiers professionnels. Réponse partielle à la motion de M. Yves-André Cavin.

**Communications
municipales**

- 14 janvier 2011 : Réponse à la résolution déposée suite à l’interpellation Voiblet « la politique de gestion du personnel communal a des incidences directes sur le marché du travail régional et sur les recettes fiscales de la Ville de Lausanne ».
- 24 janvier 2011 : Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer « Pour que les associations à but idéal puissent s’exprimer par voie d’affichage libre ».

**Postulat
Dépôt**

de M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : « Bénévolat des jeunes pour le jeunes : pour un réel encouragement ! ».

**Postulat
Dépôt**

de M^{me} Natacha Litzistorf (Les Verts): « Intégration de l’écologie industrielle à Lausanne ».

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : « Une nouvelle vengeance de Manon des Sources ? ».

**Interpellation
Dépôt**

de M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) et consorts : « Quelle protection contre le licenciement des employé-e-s dans les entreprises d’utilité publique subventionnées par la Ville de Lausanne (en particulier les représentant-e-s du personnel) ? ».

L’urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée à l’unanimité du Bureau légal du Conseil communal.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Cédric Fracheboud (UDC) et consorts : « Les structures d’accueil pour l’aide d’urgence fleurissent dans notre ville ! ».

L’urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée à l’unanimité du Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation

Dépôt

de M^{me} Françoise Longchamp (LE) et consorts au sujet de l'ouverture de l'abri PCI de Coteau-Fleuri pour des requérants d'asile. Quand la Municipalité dira-t-elle 'stop' ? ».

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée à l'unanimité du Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation

Dépôt

de M. Axel Marion (LE) et consorts : « Trafic motorisé à Lausanne : quelles mesures d'accompagnement pour éviter l'engorgement de la ville ? ».

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée à la majorité du Bureau légal du Conseil communal.

Suite au refus, M. Axel Marion (LE) recourt au vote du Conseil communal sur l'urgence.

Après une brève discussion, le Conseil décide par 35 oui, 34 non et 8 abstentions d'accorder l'urgence à l'interpellation de M. Axel Marion (LE).

Interpellation

Dépôt

de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) et consorts : « '3000 logements' et combien de promesses ? ».

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée à la majorité du Bureau légal du Conseil communal.

Suite au refus, M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) recourt au vote du Conseil communal sur l'urgence.

Après une brève discussion, le Conseil décide par 45 non, 33 oui et 5 abstentions de ne pas accorder l'urgence à l'interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE).

Interpellation

Dépôt

de M^{me} Françoise Longchamp (LE) et consorts : « Une antichambre au local d'injection ? ».

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée à l'unanimité du Bureau légal du Conseil communal.

Suite au refus, M^{me} Françoise Longchamp (LE) recourt au vote du Conseil communal sur l'urgence.

Après une brève discussion, le Conseil décide par 50 non, 29 oui et 2 abstentions de ne pas accorder l'urgence à l'interpellation de M^{me} Françoise Longchamp (LE).

Questions orales

I. M. Bertrand Picard (LE) ; M. Olivier Français, directeur des travaux.

Rapport s/
Préavis 2010/53

**Groupe scolaire de Béthusy :
construction d'une salle de gymnastique et d'un Accueil pour Enfants en
Milieu scolaire (APEMS).
Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente)**

Rapportrice : M^{me} Myriam Tétaz (AGT)

Discussion

Jean-Charles Bettens (Soc.).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'166'000.– pour l'étude destinée à l'élaboration d'un projet de construction d'une salle de gymnastique et d'un APEMS au collège de Béthusy, montant qui sera balancé par le crédit d'investissement demandé pour la réalisation ;
2. de balancer le compte d'attente 5800.581.590 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous les rubriques 5800.390 et 5900.390 « imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Rapport s/
Préavis 2010/47

**Plan partiel d'affectation concernant les parcelles Nos 3177, 5453, 5606, 5612
et 20305 comprises entre l'avenue de l'Elysée et le Quai d'Ouchy.
Convention entre la Commune de Lausanne, l'Association Comité
International Olympique et la Fondation du Musée Olympique.**

Rapporteur : M. François Huguenet (Les Verts)

Discussion

Maurice Calame (LE).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les parcelles N^{os} 3177, 5453, 5606, 5612 et 20305 comprises entre l'avenue de l'Elysée et le quai d'Ouchy ;
2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan adoptées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. de prendre acte de la signature d'une convention entre la Ville de Lausanne, l'Association Comité International Olympique et la Fondation du Musée Olympique relative à la constitution d'une servitude et à la modification de

limites ;

4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331 lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 *supra* auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

**Rapport s/
Rapport-préavis
2010/48**

**Nouveau statut des sapeurs-pompiers professionnels.
Réponse partielle à la motion de M. Yves-André Cavin.**

Rapportrice : M^{me} Thérèse De Meuron (LE)

Discussion

Thérèse de Meuron (LE) ; Yves-André Cavin (LE) ; Alain Hubler (AGT).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'adopter les intentions de la Municipalité de Lausanne visant à l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2011, d'un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels ;
2. d'accepter le principe de la suppression du crédit-retraite et de l'introduction, pour les sapeurs-pompiers professionnels, en remplacement de l'inconvénient de fonction actuel, d'un inconvénient de fonction identique (montant et modalités) à celui accordé aux policiers ;
3. d'accepter, pour les sapeurs-pompiers professionnels, le principe de la prise en charge d'une assurance accidents complémentaire ;
4. d'approuver la réponse partielle de la Municipalité à la motion de M. Yves-André Cavin et consorts, intitulée : « Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires ».

**Rapport s/
Postulat**

**Postulat de Mme Magali Zuercher :
« Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? »**

Rapporteur : M. Roland Rapaz (Soc.)

[remplacé à la tribune par M. Jean Meylan (Soc.)]

<i>Discussion</i>	Magali Zuercher (Soc.).
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, approuve la conclusion de la commission, soit décide : de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. _____
Rapport s/ Rapport-préavis 2010/5	« Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation ». Réponse au postulat de Mme Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion. <u>Rapporteur</u> : M. Alain Hubler (AGT)
<i>Discussion</i>	Roland Ostermann (les Verts) ; Philippe Mivelaz (Soc.) ; Sylvianne Bergmann (les Verts).
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission, soit décide : d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M ^{me} Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion intitulé « <i>Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation</i> ». _____
Rapport s/ Motion	Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand pour un Règlement lausannois sur les participations de la Ville – Plus de transparence et de responsabilités. <u>Rapporteur</u> : M. Nicolas Gillard (LE)
<i>Discussion</i>	Pierre-Antoine Hildbrand (LE).
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission, soit décide : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. _____
Rapport s/ Rapport-préavis 2010/8	Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Pour que le site internet www.lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information ». <u>Rapporteuse</u> : M^{me} Sylvianne Bergmann (les Verts), Présidente de la commission permanente de gestion
<i>Discussion</i>	Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) ; Daniel Brélaz, syndic.

Vote Le Conseil, à l'unanimité moins 3 abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer intitulé « Pour que le site internet *www.lausanne.ch* s'enrichisse de lettres d'information ».

**Rapport s/
Rapport-préavis
2010/2**

**Réponse à deux motions, trois postulats et
une pétition concernant la Direction des travaux.**

Rapporteur : M. Axel Marion (LE)

*Discussion s/ postulat
Zuercher* Magali Zuercher (Soc.) ; Ulrich Doepper (Les Verts) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Magali Zuercher (Soc.) ; Nicolas Gillard (LE) ; Olivier Français, directeur des travaux.

Vote Le Conseil, par 49 non, 32 oui et 5 abstentions, **refuse** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Magali Zuercher – « Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare ».

*Discussion s/ postulat
Doepper* Ulrich Doepper (les Verts) ; Laurent Guidetti (Soc.) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Nicolas Gillard (LE) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Ulrich Doepper (Les Verts) ; Nicolas Gillard (LE).

Vote Le Conseil, par 47 non, 34 oui et 8 abstentions, **refuse** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ulrich Doepper – « Pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé ».

Clôture

La séance est levée à 19 h 55.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....